

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

PROCES VERBAL

des opérations de vote dans la commune de LUMES

Bureau de vote : Mairie de Lumes

Nombre d'électeurs inscrits : 66

Nombre de votes constatés par les émargements : 66

Nombre de suffrages exprimés : 66

L'an deux mil quatorze, le quatre novembre à 8h45, dans les locaux de la Mairie de la commune de Lumes

s'est réuni le bureau de l'assemblée électorale du bureau de vote composée de

Mr Eric DEREGARD, Président,

et de

Mr Olivier PETITFRERE, assesseur

Mme Carine DUEZ, assesseur

Mme Pascale WEINUM, secrétaire.

A onze heures, le Président a déclaré publiquement le scrutin clos.

Il a procédé au dénombrement des émargements, arrêtée la liste des émargements et y a constaté le nombre de votants qui s'élève à (nombre en lettres) soixante-six.

Puis a ouverts l'urne et a compté les enveloppes.

Le nombre était de (nombre en lettres) soixante-six égal au nombre d'émargements.

MM Lynnsha MAILFERT – Emilien SARRAZIN – Julian LEGROS – Elodie WETISCHEK – Axel AHMED – Lisa COFFART – Célia DUEZ – Victorine PERGENT – Clément CHATEAU – Lindsey GUILLAUME – Julie POUILLARD et Lou PRUNIER ont été désignés comme scrutateurs.

Les scrutateurs procèdent au dépouillement des votes. Les membres du bureau surveillent les opérations sous les yeux des électeurs.

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne :	66
Nombre de bulletins blancs :	0
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins vides :	0
Total des bulletins annulés :	0
RESTE comme suffrages exprimés :	66

ONT ETE ELUS :

Mr Hugo PETITFRERE	Nombre de voix obtenues : 46
Melle Lisa COFFART	Nombre de voix obtenues : 38
Melle Victorine PERGENT	Nombre de voix obtenues : 33
Melle Célia DUEZ	Nombre de voix obtenues : 30
Melle Anaëlle LEROY	Nombre de voix obtenues : 28
Mr Clément CHATEAU	Nombre de voix obtenues : 23
Mr Louis BILLY	Nombre de voix obtenues : 21
Mr Emilien SARRAZIN	Nombre de voix obtenues : 19
Melle Victorine PILLON	Nombre de voix obtenues : 18

Le procès-verbal dressé et clos le quatre novembre deux mil quatorze à onze heures trente en double exemplaire, a été signé par le Président, les assesseurs titulaires, le secrétaire.

Le Président,



Les assesseurs titulaires,



Le secrétaire,

